

AVIS DE PUBLICITÉ SUITE A MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE

Objet du présent avis :

La commune de LOUDUN lance une manifestation d'intérêt spontanée pour l'installation, la production et l'exploitation en vente de panneaux photovoltaïques.

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, moyennant une redevance d'occupation du domaine public annuelle ainsi qu'un prix du kWh privilégié pour un nombre de kWh consommé.

La Commune de LOUDUN est susceptible de faire droit à cette proposition, dans la mesure où elle considère que les caractéristiques de l'occupation proposée sont propres à garantir la conservation du domaine public concerné.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Procédure:

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'installation et l'exploitation en vente totale de panneaux photovoltaïques dans le cadre d'une démarche citoyenne pour le territoire peut manifester son intérêt dans les conditions posées au présent document.

Caractéristiques de l'emplacement objet de la demande d'occupation temporaire du domaine public :

L'emplacement objet de la demande d'occupation du domaine public concerne des ombrières de places de parkings, de bassins d'orage, des panneaux photovoltaïques sur couvertures de bâtiments. La surface mise à disposition est d'environ 75 725 m².

Caractéristiques du projet :

L'objectif principal du projet est de voir émerger une installation de production d'électricité photovoltaïque intégrée dans le paysage de la commune de LOUDUN, qui permettrait de :

- produire de l'énergie destinée à être revendue dans le réseau de distribution électrique ;

- promouvoir le développement durable, la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables dans une démarche pédagogique autour des enjeux du changement climatique ;
- promouvoir les actions citoyennes locales;

Ainsi, le projet d'installation et d'exploitation de centrales solaires photovoltaïques sur lesdits emplacements devra avoir une dimension territoriale (ancrage local, mobilisation citoyenne) et pédagogique.

Le projet devra s'intégrer dans une démarche globale en termes d'environnement, notamment l'exemplarité dans le choix des matériaux utilisés et plus généralement dans la réduction des impacts environnementaux du projet.

Le porteur de projet devra accorder une attention particulière à la mise en œuvre et la gestion des équipements garantissant une sécurité totale pour les utilisateurs du bâtiment.

Il prendra à sa charge l'ensemble des opérations et démarches nécessaires à la finalisation du projet, de même que le financement et la maintenance de l'installation.

Il est rappelé aux candidats que ce projet s'inscrit également dans une démarche de valorisation économique et patrimoniale du territoire.

Conditions d'occupation du domaine public

Le montage juridique du projet sera discuté à l'issue de la sélection du porteur de projet. Les candidats peuvent présenter le montage juridique qui leur semble le plus approprié et la durée d'occupation souhaitée. Il est rappelé aux opérateurs économiques que, en application des articles 2122-2 et 2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public ne peut être que temporaire et que l'autorisation présente un caractère précaire et révocable.

Conformément à l'article L 2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, la durée de l'occupation sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi.

Sélection des candidats :

Sont éligibles toutes candidatures proposant un projet répondant aux objectifs fixés par le présent document.

Si un ou plusieurs candidats se manifeste(nt) et remet(tent) une proposition avant la date limite de réception des candidatures, la Commune analysera les différentes propositions dans le cadre d'une procédure de sélection préalable et attribuera la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la commune pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Date limite et modalités d'envoi de la manifestation d'intérêt concurrent

Date limite de réception des réponses : le 15 novembre 2024 à 14h00

Cette demande peut être envoyée par courrier à l'adresse suivante :

L'HÔTEL DE VILLE 1 RUE GAMBETTA 86200 LOUDUN

Elle peut également être transmise par voie électronique à l'adresse suivante :

mairie@ville-loudun.fr

Contenu du dossier de manifestation d'intérêt concurrent

La manifestation d'intérêt concurrent susceptible d'être exprimée devra comporter les éléments suffisants afin que la Commune de LOUDUN puisse identifier son émetteur.

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- un courrier de présentation du candidat : Nom de la personne morale ou physique, adresse, numéro de téléphone, courriel, statuts, activité, bilan comptable des trois dernières années ;
- une présentation du projet qu'il entend réaliser, dans le respect des conditions et objectifs exposées dans le présent avis ;
- une présentation des mesures et autres moyens (technique, économique, financier...) qu'il sollicitera pour réaliser le projet ;
 - un extrait Kbis du candidat ou tout autre document équivalent.

Les fichiers envoyés doivent être au format PDF.

Il est demandé aux candidats de se limiter à 20 pages au maximum (hors annexes), et un poids de 10 Mo.

Renseignements complémentaires :

Tous renseignements techniques et administratifs sont disponibles aux adresses suivantes :

mairie@ville-loudun.fr

c.poirier@ville-loudun.fr

s.brothier@ville-loudun.fr